

# PROJET ASSOCIATIF

Juin 2019 - Juin 2024



Validé à l'Assemblée Générale le 03 juin 2019

## SOMMAIRE

---

|                                                         |            |
|---------------------------------------------------------|------------|
| 1) Raison d'être du projet associatif                   | Page 3     |
| 2) Histoire                                             | Page 3 à 5 |
| 3) Valeurs de l'association le Lien                     | Page 5     |
| 4) Missions et champs d'interventions                   | Page 6     |
| 5) Moyens d'actions                                     | Page 6     |
| 6) Axes de la politique associative                     | Page 7     |
| a) Axe 1 : Porter une ambition pour demain              | Page 7     |
| b) Axe 2 : S'inscrire pleinement dans son environnement | Page 7     |
| c) Axe 3 : Conforter sa gouvernance associative         | Page 7     |
| 7) Objectifs généraux pour la période 2019 à 2024       | Page 8     |
| 8) Conclusion                                           | Page 8     |

### GLOSSAIRE :

**ALT** : Logement Temporaire

**ARA** : Auto-Réhabilitation Accompagnée

**AROSHA** : Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine

**AVDL** : Accompagnement Vers et Dans le Logement

**CAUP** : Centre d'Accueil d'Urgence Permanent

**CHRS** : Centre D'Hébergement et de Réinsertion Sociale

**DDASS** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

**DUP** : Dispositifs d'Urgence Pérenne Famille

**EVS** : Espace de Vie Sociale

**FSL** : Fond Solidarité Logement

**IML** : Intermédiation Locative

**ML** : Médiation Locative

**SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

## PROJET ASSOCIATIF

---

### 1) Raison d'être du projet associatif

L'association Le lien souhaite écrire et formaliser son projet associatif pour en faire un socle commun à destination de tous les acteurs internes, usagers et partenaires.

Il constitue :

- Un moyen de reconnaissance et de lisibilité de notre engagement associatif.
- Une communauté d'intérêt sur laquelle se fonde une réelle démarche de progrès.
- Un outil permettant de transmettre nos valeurs et susciter des vocations.

### 2) Histoire

Le pasteur JURIE arrive à Libourne dans les années 1960. Le retour des rapatriés pose, à l'époque, avec encore plus d'acuité, le problème du logement et l'accueil périodique des vendangeurs celui de l'hébergement.

Le pasteur fait un certain nombre de suggestions en matière d'hébergement qui trouve un bon écho auprès du Bureau d'Aide Sociale ; se met alors en place un partenariat entre le Diaconat Protestant et le Bureau d'Aide Sociale de Libourne, rejoint bientôt par le Secours Catholique et le Secours Populaire.

De ces premières initiatives qui font lien naissent « Le Lien » ainsi que le Club du 3<sup>ème</sup> âge « La Bienvenue », grâce au soutien constant du Bureau d'Aide Sociale de Libourne.

▪ **5 juin 1970** : l'association « Le Lien » est officiellement créée à l'initiative de ses cinq membres fondateurs :

- **Diaconat Protestant**
- **Bureau d'Aide Sociale de Libourne**
- **Secours Populaire**
- **Secours Catholique**
- **Société St Vincent de Paul.**

Le Centre d'Accueil ouvre dans une annexe du laboratoire de l'hôpital que ce dernier met à disposition de l'association, pour recevoir des personnes sans-abri pendant 2 nuits. Une personne, madame COURREGÉ est à demeure. En contre partie du logement, elle fait l'accueil et assure la préparation du petit déjeuner et des repas du soir. Elle dispose de son dimanche. La relève est alors assurée par des bénévoles des associations fondatrices qui accueillent et servent le repas du dimanche midi. Madame COURREGÉ d'un grand dévouement assure ses fonctions jusqu'en 1992.

▪ **1970 à 1990** : l'association repose en grande partie sur le bénévolat, le don des sympathisants et une subvention de la Mairie de Libourne.

Les besoins des personnes accueillies changent : « aux routards » du début s'ajoutent des personnes qui, pour des raisons diverses, sont en grandes difficultés, sans logement, sans travail, sans ressources, de plus en plus jeunes et qui souhaitent sortir de cet état.

Deux nuits d'hébergement ne suffisent pas, elles ont besoin d'un accompagnement et de se poser. Des dérogations sont accordées quant à la durée du séjour. Il y a nécessité de professionnaliser l'encadrement.

- **1992** : l'arrivée, parmi les administrateurs, d'un technicien pour tous les dispositifs sociaux va permettre de faire évoluer l'hébergement de nuit en « Dispositif d'Accueil d'Urgence ».

- **1994** : l'association Le Lien se dote d'un réseau de chambres d'hôtel et d'appartements. Des professionnels compétents sont engagés. L'association envisage de transformer son activité hébergement en CHRS afin de la pérenniser.

- **Octobre 1996** : dans un souci de continuité et de logique et pour répondre aux difficultés de réinsertion dans le libournais, l'association « le Lien » devient porteuse d'une activité d'insertion par l'activité économique basée sur le maraîchage biologique : « Les Jardins de Cocagne en Libournais ». Cette activité, devenue « Jardins de la Solidarité » devra être abandonnée, à contre cœur, le 31 décembre 2006. Le projet était non viable.

- **2000** : l'embauche d'un directeur et de travailleurs sociaux va permettre la réorganisation du Centre d'Accueil Collectif et sa professionnalisation.

**La ténacité et la volonté des membres fondateurs de répondre à l'urgence et aux problèmes d'hébergement, porteront leurs fruits.**

- **11 juin 2001** : Le Lien obtient l'agrément pour la création de 42 places au CHRS. Malheureusement, devenu caduque en 2004, en raison de l'absence de financement de l'Etat.

L'association fait face à l'**accroissement des ressources de fonctionnement sous forme de subventions** :

- **Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales**
- **Ville de Libourne**
- **Conseil Général**

- En **2002**, il y a la mise en place du 1<sup>er</sup> dispositif « Grand Froid ». Il s'agit cette année-là de gérer 36 places supplémentaires à la demande de la DDASS. Ce dispositif est reconduit depuis chaque année et a permis une reconnaissance accrue de l'Etat et un soutien financier supplémentaire.

- En **2003** : mise en place d'un dispositif de sous-location en complétant le dispositif ALT, pour faciliter l'accès au logement autonome des personnes hébergées.

- En **2005** : nouvel agrément CHRS avec l'obtention de 10 places. Devant la faiblesse de la dotation, Le Lien mobilise l'ensemble des partenaires locaux et départementaux car la pérennisation de l'activité hébergement est largement remise en question. La mobilisation paye puisque **l'ouverture du CHRS a lieu en septembre 2005** avec 10 places en appartement sur Libourne.

- En **2006** : création de 10 nouvelles places CHRS. Arrêt de l'activité chantiers d'insertion.

- En **2007** : création de 12 nouvelles places CHRS et mise en place du schéma départemental de Médiation Locative avec le Diaconat de Bordeaux.

- En **2009** : obtention de 9 nouvelles places CHRS soit au total **41 places**. Premières mesures en AVDL et IML dans le cadre de la mutualisation avec le Diaconat.

- En **2010** : l'Association fête ses 40 ans d'existence.

- En **2011** : création d'une antenne SIAO et d'un accueil de jour.
- En **2012** : le Lien est désormais seul porteur des nouvelles mesures en AVDL et IML.
- En **2013** : pose de la 1<sup>ère</sup> pierre au CAUP avec 17 places.
- En **2014** : lancement de l'ARA afin de développer des actions auprès des ménages visant à les remettre dans une dynamique positive d'amélioration de leurs conditions d'habitat tout en valorisant leur capacité à faire par eux-mêmes mais aussi avec le soutien d'autres personnes. Livraison du nouveau CAUP suite aux travaux d'humanisation et d'extension.
- En **2016** : ouverture des premiers DUP avec 11 places et engagement d'une recherche action sur les travailleurs précaires. Fermeture de l'antenne SIAO suite aux directives gouvernementales.
- En **2017** : Ouverture à titre expérimental de l'hébergement d'urgence à destination des 18-25 ans (6 places). Lancement d'une préfiguration en vue de créer un EVS avec les habitants de Libourne.  
Démarrage du dispositif Récup'Retap visant à aider les ménages à s'équiper en mobilier dans le cadre d'une économie circulaire à partir d'atelier de bricolage. Le dispositif est avant tout un vecteur de lien social.  
Dé-conventionnement de la médiation locative avec le Diaconat. Le Lien est porteur de la nouvelle convention.  
Ouverture de places d'urgence hivernale sur le CAUP.
- En **2018** : ouverture de 14 places DUP supplémentaires.  
Obtention de l'agrément pour la création d'un EVS.
- En **2019** : lancement par le FSL et l'AROSHA de l'expérimentation « 30 logements d'abord », 10 situations accompagnées par l'association. Création de 12 places supplémentaires d'Hébergement d'Urgence.

Toutes ces années ont été, de la part des membres fondateurs et des bénévoles engagés, des années de lutte pour maintenir et faire évoluer « Le Lien » afin qu'il réponde toujours à sa vocation première : **l'accueil dans l'urgence et le soutien aux plus démunis.**

### 3) Valeurs de l'association Le Lien

Elles se fondent sur le nom intrinsèque de l'association « Le Lien » et se traduisent par notre engagement à accueillir inconditionnellement et de manière globale toute personne en difficulté qui en exprime le souhait.

Cet engagement repose sur la reconnaissance de chacun comme individu unique, qui mérite respect, assistance, protection et maintien des ses droits et de sa place de citoyen.

**« Remettre l'homme debout et acteur dans la cité ».**

## 4) Missions et champs d'interventions

**Accueillir et répondre à l'urgence de manière inconditionnelle, loger et accompagner sans préjugés sur la personne dans une ambition de retour vers l'autonomie.**

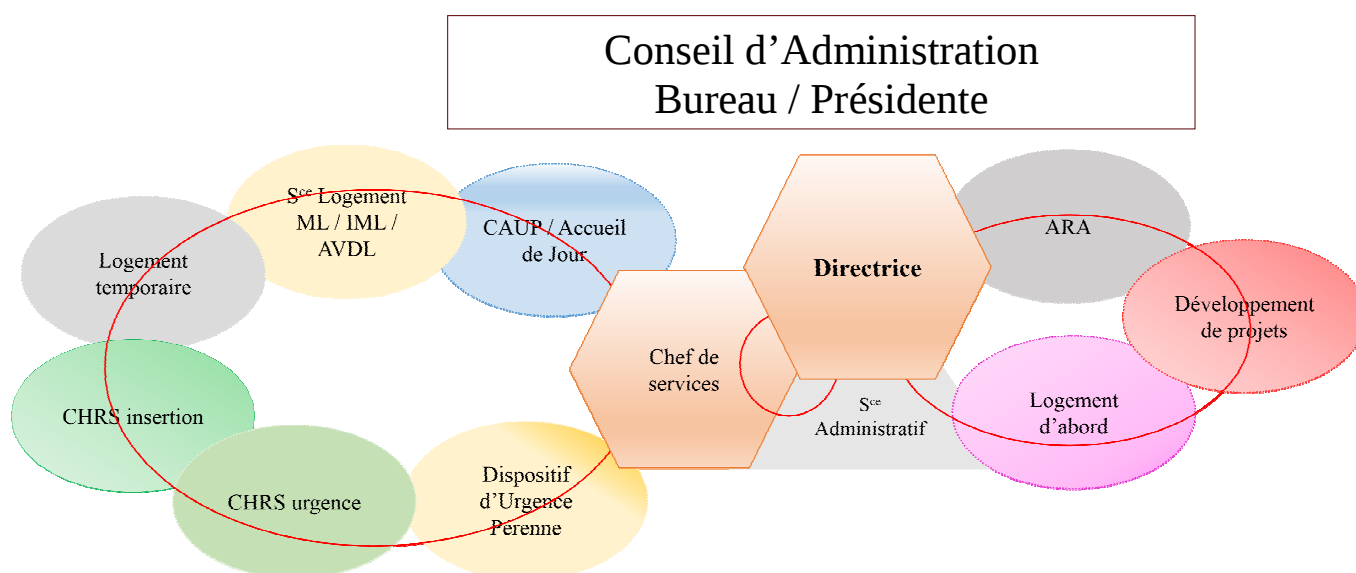
L'action de l'Association à destination des plus démunis s'inscrit dans le champ social de la lutte contre l'exclusion. Elle assure une fonction d'accueil d'urgence, d'hébergement et d'accompagnement social avec le logement adapté et autonome, l'accès aux droits communs pour les résidents (santé, protection, dispositifs spécifiques d'insertion) et l'aide matérielle.

## 5) Moyens d'actions

Une structure gestionnaire avec ses administrateurs, ses bénévoles, son Conseil d'Administration et les membres du bureau.

Une organisation comportant en 2019 :

- Des professionnels salariés dont une équipe de cadres et techniciens pour l'accompagnement social.
- Un service d'Urgence Pérenne Femmes, Famille et Jeunes, un CAUP et un accueil de jour.
- Un CHRS, service logement (AVDL, ML, IML), ALT, ARA, Logement d'Abord.
- Des locaux avec des équipements et matériels adaptés aux missions.
- Des financements pluriannuels de fonctionnement via les partenaires publics : Etat, collectivités territoriales, communes.



Légende : — Lien hiérarchique

## 6) Axes de la politique associative

### a) Axe 1 : Porter une ambition pour demain

L'association souhaite :

- Communiquer et affirmer une véritable parole politique pour conforter son action en faveur de l'accueil inconditionnel des personnes et son ancrage dans la société civile.
- Revendiquer la mise en œuvre de ses valeurs dans l'action au quotidien de ses salariés et de ses bénévoles et reste attentive aux besoins émergents et aux nouvelles formes d'exclusion sociale.
- Répondre aux besoins repérés, par des actions et projets de développement qui favorisent la logique de parcours vers le logement autonome et l'accompagnement de la personne dans son projet de vie.

### b) Axe 2 : S'inscrire pleinement dans son environnement

L'association est ouverte et reste à l'écoute de l'ensemble de son environnement. Elle collabore activement avec les pouvoirs publics et acteurs privés du secteur et participe activement aux réseaux et collectifs qui assurent la prise en charge des publics concernés.

Elle s'inscrit dans le développement et la formalisation de coopérations externes avec les autres acteurs du secteur et du territoire, qui contribuent et confortent son action, visant à répondre à une logique de parcours des personnes accueillies.

### c) Axe 3 : Conforter sa gouvernance associative

L'association souhaite :

- Affirmer le rôle et les missions de son Conseil d'Administration afin de mieux articuler sa fonction politique et la fonction technique et opérationnelle des équipes.
- Assurer la bonne communication avec ses salariés.
- Veiller à la pérennité de son action tout en veillant à la transmission de son histoire et de ses valeurs aux salariés qui composent l'association ainsi qu'auprès des bénévoles.
- Créer une dynamique associative et de co-responsabilité entre les administrateurs par la mise en place de délégation par projet, la relance du bénévolat, la formation de ses membres et des bénévoles de terrain.

L'association crée les conditions et les outils pour favoriser une communication externe vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et de l'opinion publique et permettre une meilleure connaissance de son action politique et opérationnelle.

## 7) Objectifs généraux pour la période 2019 à 2024 :

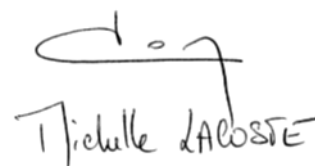
|                                                      |
|------------------------------------------------------|
| <b>ASSURER LA PERENNITE DE L'ASSOCIATION LE LIEN</b> |
|------------------------------------------------------|

- Sauvegarder et maintenir les valeurs fondatrices de l'association Le Lien.
- Affirmer le rôle du conseil d'administration et dynamiser la vie associative.
- Asseoir un projet politique et territorial.
- Développer et formaliser des coopérations dans une logique de réponse aux parcours des usagers.
- Développer une communication associative externe.

## 8) Conclusion

Le projet associatif du Lien veut à la fois témoigner d'une ambition au service des plus démunis, et de la volonté de « faire » au quotidien, dans le cadre de valeurs associatives affirmées.

*Ce document sera appelé à être enrichi et à s'adapter aux évolutions internes et externes de l'association.*



Thelma LALOSTE